

Bulletin municipal

Saint-Marcellin en-Forez



DOSSIER

Inauguration de l'îlot Aristide Briand

PAGE 7



L'extra frais des Marcellinois

Fromage - Charcuterie
Traiteur - Fruits & Légumes

09 87 08 64 49 • Saint-Marcellin-en-Forez



POMPES FUNÈBRES
Mariani

Permanence téléphonique 24h/24 - 7j/7
6 avenue de la libération • 42680 SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ
04 77 32 11 59



PRO DÉLICES
FOURNITURES
BOULANGERIE & PÂTISSERIE

Fournitures Générales
pour Métiers de Bouche
www.delicesdeschefs.com

3 ADRESSES À VOTRE SERVICE

51, Avenue de la Gare 42680 ST MARCELLIN EN FOREZ Tél. 04 77 52 96 88 Fax. 04 77 52 82 01	Parc la Demie Lieue 6, rue Branly 42300 MABLY Tél. 04 77 71 32 35 Fax. 04 77 72 43 16	346, Chemin des communes 38480 ROMAGNIEU Tél. 04 76 32 16 27 Fax. 04 76 31 01 90
---	--	--



SUPER U
SURY LE COMTAL - 04 77 30 01 73

OUVERT LE DIMANCHE MATIN



rendez-vous sur www.superu-surylecomtal.com



Gonon Energies

Entretien de chaudières
Dépannages
Plomberie
Chauffage

Chatelus
42680 Saint-Marcellin-en-Forez

06 24 15 07 47
gonon.energies@live.fr



RGE ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

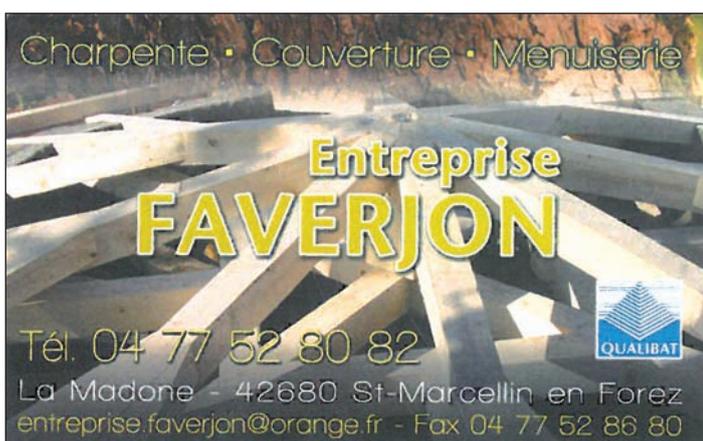


Réseaux électriques
Éclairage public
Signalisation lumineuse et tricolore
Vidéo protection
Réseaux très haut débit
Facility Management

BOUYGUES ENERGIES & SERVICES
Direction Régionale Loire Auvergne
Vallée du Rhône
BP 467 ZAC des Plaines
Rue des Chênes - 42164 BONSON
Tél : 04 13 64 03 83
Fax : 04 77 55 07 61
www.bouygues-es.com



Charpente • Couverture • Menuiserie



Entreprise FAVERJON

Tél. 04 77 52 80 82

La Madone - 42680 St-Marcellin en Forez
entreprise.faverjon@orange.fr - Fax 04 77 52 86 80




i.d.o
Imprimerie DESIAGE Offset

ÉTRE À VOTRE ÉCOUTE

Impression tous supports
Marquages véhicules
Imprimés administratifs

Imprimés commerciaux
Impression numérique petit et grand format
Projets d'entreprise

 42680 Saint-Marcellin-en-Forez
Tél. 04 77 52 96 09 - devis@imprimerieido.com

L'été s'achève...



La période estivale n'a pas stoppé nos projets : travaux et sécurisation de l'espace à l'école mixte 1, aménagement du parvis de l'école maternelle, travaux rue Charles de Gaulle, etc...

La période estivale c'est aussi des incivilités qui viennent ternir nos efforts pour maintenir une ville propre et tranquille pour tous.

40 % des interventions de notre Police Municipale concernent des problèmes de voisinage et des incivilités. La seule "présence" ne suffit pas à assurer l'efficacité des actions. Seuls les résultats comptent surtout en matière de sécurité publique. Et je peux vous garantir que notre Police Municipale n'en manque pas. Nous avons la satisfaction de posséder une police de proximité, qui manie la prévention et la répression, avec beaucoup d'implication et de professionnalisme.

Nous avons eu à déplorer 8 cambriolages sur l'année 2017, qui fait de notre commune l'une de celle qui en a le moins connu du département sur la strate des communes de 5000 habitants. Aucun cambriolage sur les opérations tranquillité vacances suivies par notre Police.

La sécurité des biens et des personnes est et restera l'un des axes majeurs de notre mandature, comme promis lors de notre élection en 2014. J'ai spécialement nommé un adjoint à cette compétence. Nous avons installé la vidéoprotection avec la présence de nombreuses caméras à ce jour. Nous avons fait le choix à partir du mois de septembre de mettre en place la vidéo-

verbalisation dont le but est de mettre un terme aux comportements dangereux.

Nous avons été une des premières communes du département à signer un protocole en juillet 2017 sur les mesures de rappel à l'ordre avec monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Saint Etienne.

Enfin, vous avez la possibilité de participer activement à la sécurité et la tranquillité de notre village en adhérant au dispositif de participation citoyenne en vigueur depuis 2016.

Comme pour la sécurité, la propreté est l'affaire de tous, le respect de l'espace public doit guider nos comportements. Il n'est pas acceptable de voir des jeunes faire du rodéo ou du "une roue" en moto avec des pots d'échappement non conformes, des moins jeunes jeter des emballages, des mégots de cigarettes, laisser son chien faire ses besoins sur l'espace public sans ignorer un seul instant que nos agents municipaux devront nettoyer.

Après une période de pédagogie, j'ai demandé à notre Police Municipale d'être beaucoup plus ferme sur ces comportements qui seront systématiquement sanctionnés et verbalisés.

Il est du ressort de chacun d'entre nous de se comporter en citoyen responsable, il en va de notre bien-être à tous.

Notre village le mérite.

Bonne rentrée à toutes et à tous,

Eric LARDON,
votre Maire

Sommaire

Magazine municipal • #13 // Septembre 2018

MAIRIE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ : 04 77 36 10 90

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Eric LARDON

RESPONSABLE EDITION : Hélène DE SIMONE

REDACTION : Commission communication

CREDITS PHOTOS : ©Mairie de St-Marcellin

REALISATION : REONSEDITIONS

IMPRESSION : IDO - TIRAGE : 2400 EX

CONTACT : helene.desimone@saintmarcellinforez.fr

EDITO

ERIC LARDON P.3

VIE MUNICIPALE

LES ACTUALITES DE NOTRE COMMUNE P.4

DOSSIER

INAUGURATION DE L'ÎLOT ARISTIDE BRIAND P.7a9

VIE ASSOCIATIVE

ANIMATIONS ET EVENEMENTS DES DERNIERS MOIS P.14

TRIBUNES LIBRES

ESPACE D'EXPRESSION P.15

Correspondant de presse

La Tribune/Le Progrès : Daniel DE SIMONE - 8 impasse du Mas - 42680 SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ - 06 43 26 87 91 • dadyds@orange.fr

UN ÉTÉ À SAINT-MARCELLIN



Association Saint-Vincent Challenge Bernard Rouby



Fête patronale : Vélos et chars Fleuris



Pique-Nique géant



Représentation des p'tits vrillés après le pique-nique

Tournoi de foot du Football Club Marcellinois



Les équipes finalistes U11 US Feurs FC Marcellinois

Le tournoi du Football Club Marcellinois s'est déroulé les 9 et 10 juin. Il a réuni une trentaine d'équipes des catégories U7, U9 et U11. L'ouverture de ce week-end sportif s'est faite la veille avec un tournoi amical organisé pour les vétérans du club. Celui-ci était un avant-goût des 2 jours qui allaient suivre. Le tournoi s'est déroulé dans de très bonnes conditions grâce aux conditions estivales, au bon comportement de toutes les équipes et surtout grâce à l'implication des parents et bénévoles du club, qui ont œuvré à l'installation, à la restauration et à la buvette. Toutes les rencontres ont été arbitrées par de jeunes licenciés du FCM et pour le première fois, Saint-Marcellin s'est imposé dans toutes les catégories.

Fête de la Musique



Fête de l'école



Feu d'artifice le 13 juillet



Balltrap et soupe au choux de la chasse de l'Ozon, le 14 juillet





Chantiers éducatifs

Été 2018, les chantiers éducatifs en quelques chiffres :

- 40 candidatures dont 3 jeunes prioritaires
- 21 postes soit 672h
- 10 filles et 11 garçons
- 7 jeunes de 16 ans, 10 de 17 ans, 3 de 18 ans et 1 de 19 ans

Coût pour notre collectivité : 5510,40 €



Délégation municipale à Marta



Pour la cinquième année consécutive, une petite délégation municipale accompagnait Monsieur le Maire à la traditionnelle fête de la Madonna Del Monte à Marta. Chaque 14 mai, les Martanais rendent hommage à cette Sainte au cours d'une procession à laquelle prennent part les différentes congrégations de la Ville : pêcheurs, agriculteurs, éleveurs, cavaliers.

Les Diablotins du Moto club, avaient d'ailleurs précédé la délégation. Profitant des ponts et des beaux jours de mai, ils sont venus découvrir (ou redécouvrir) notre ville jumelle. Après quelques visites et balades, réunis autour du verre de l'amitié, ils en ont profité pour remettre aux Martanais quelques tee-shirts et casquettes, souvenirs de leur passage.



En 2019, un double échange est programmé pour célébrer comme il se doit le 20^{ème} anniversaire du Jumelage. Le Comité de Jumelage œuvre dès à présent à l'organisation de cet événement : hébergement, programme des visites, activités et festivités. Afin d'en assurer le financement, le Comité prendra part à la saison culturelle et organisera une Soirée Années 80 au mois de février.

Dans le même temps, les cours d'Italien reprendront dès la rentrée scolaire.



Saint-Vincent, le 22 juillet



Camps d'été de "l'Accueil Jeune Marcellinois"

Camp à Aimagues



Camp Sport virronnement à Jas





Travaux

Route de Bonson Chemin rouge

Ouverture d'un chemin entre la route de Bonson et le chemin rouge pour permettre aux engins agricoles, cyclistes et piétons de rejoindre le haut du village sans passer par la déviation.
Travaux réalisés par l'entreprise Eiffage

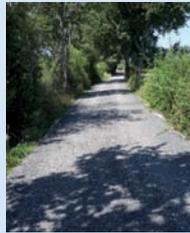


Chemin des faisans



Réalisation d'un revêtement sur le chemin des faisans pour améliorer l'accès aux jardins familiaux.
Travaux réalisés par l'entreprise Eiffage

Chemin des peupliers



Remise en état du chemin des peupliers qui avait été dégradé par les pluies.
Travaux réalisés par l'entreprise Porte

Salle Aristide Briand

Création d'ouvertures sur la rue Carles de Mazonod



Rue Charles de Gaulle



Travaux sur le réseau d'assainissement et de la fibre.

Ecole mixte 1

Remplacement des menuiseries et isolation par l'extérieur de l'école mixte 1.
Travaux réalisés par l'entreprise SC Alu et l'entreprise Boutin Façade



Création d'une zone partagée et mise en place d'un coussin berlinois

La Ruche

Réalisation d'une ouverture entre les deux petites salles de la Ruche.
Travaux réalisés par l'entreprise Bartoloméo et reprise des peintures réalisées par les agents des services techniques.



Maison de retraite

Aménagement d'une plateforme en enrobé à la maison de retraite en remplacement des gravillons qui rendaient difficile la circulation des fauteuils roulants.
Travaux réalisés par l'entreprise Eiffage



TAP

Temps d'Activités Périscolaires

Prix littéraire

Depuis janvier, tous les vendredis après-midis des TAP, 9 écoliers marcellinois ont étudié les 5 albums sélectionnés dans le cadre du prix littéraire Vetua. Le mercredi 6 juin dernier, 150 enfants de tout le Département étaient réunis à Bonson pour élire leur album préféré. Au cours de cet après-midi, plusieurs activités ont été proposées aux enfants : bonbon philo, lecture d'albums, exposition des albums et des livrets réalisés par différentes structures. D'ailleurs, Véronique Vernet (auteur-illustrateur) était présente parmi eux, pour travailler par petit groupe, sur l'album "Le dernier cowboy". Après un 1^{er} vote au mois de mai dans chaque structure, les albums "Quand le cirque est venu" et "Au-delà de la forêt" sont sortis vainqueurs des urnes mais c'est "Quand le cirque est venu" qui est le grand gagnant de l'édition 2018.



Les enfants des TAP aux jardins familiaux.

Les plantations ont été faites sur les parcelles solidaires dont la production est destinée à la maison de retraite.



Fête des TAP : spectacle de magie

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), la municipalité a offert aux 160 enfants inscrits un spectacle créé par Thibaut DEL CORRAL, magicien de Saint Romain le Puy. Il a su subjugué les enfants par la qualité de sa représentation. Disparition / apparition de lapin et de colombe, table fantôme, cordes qui se nouent et se dénouent... une réelle complicité entre les enfants et les animateurs qui ont tous apprécié ce moment de détente, afin de clôturer ces 4 ans d'expériences et de découvertes... Une nouvelle page se tourne pour faire place neuve aux Mercr'Distractions.



Ilot Aristide Briand



INAUGURATION

Loire Forez agglomération et la commune de Saint-Marcellin-en-Forez investissent pour améliorer le cadre de vie.

Situé à proximité de la mairie de Saint-Marcellin-en-Forez, l'îlot Aristide Briand correspond aux bâtiments bordés par la rue Aristide Briand, la rue Carles de Mazenod et la place du Docteur Villard. Au deuxième semestre 2017, la rue Carles de Mazenod et la place du Docteur Villard ont fait l'objet d'un important chantier afin de renforcer la sécurité des déplacements et d'améliorer le cadre de vie des habitants.





Nature des travaux entrepris

Dans un premier temps, les trois voies ont été placées à sens unique pour utiliser l'îlot comme un carrefour giratoire.

Cette modification du sens de circulation a permis la création de trottoirs conformes aux normes d'accessibilité afin de sécuriser les déplacements des piétons dans ce secteur très fréquenté et ainsi d'améliorer l'accès à l'école de musique et à la salle paroissiale.

De plus, un plateau surélevé a été aménagé au niveau du carrefour pour apaiser la circulation des véhicules.

Pour améliorer la desserte des bus et canaliser le stationnement, l'arrêt de bus a été déplacé. Cela a permis la création de places de stationnement supplémentaires mais aussi la réalisation d'un aménagement plus sécurisé au niveau de l'arrêt de bus. En outre, un abri bus sera prochainement installé pour améliorer le confort des voyageurs, ce qui était impossible à l'emplacement précédent.

Enfin, une attention particulière a été portée à la qualité des matériaux utilisés pour ce chantier. En accord avec l'architecte des Bâtiments de France, les trottoirs ont été aménagés avec des bordures en pierre naturelle et un revêtement de type béton désactivé. Des aménagements paysagers ont également été réalisés afin de valoriser le patrimoine architectural de ce quartier (notamment la mairie et la maison du Colombier).

Plan de financement

Loire Forez agglomération	169 309 €
Commune de St-Marcellin-en-Forez	90 000 €
Département	22 691 €

Cette opération, menée par Loire Forez agglomération et la commune de Saint-Marcellin-en-Forez, avec le soutien du Département de la Loire, a représenté un investissement global de 282 000 € TTC.

Entreprises intervenues sur le chantier

- COLAS Rhône-Alpes (Roche-la-Molière)
- INNOV'SOLS (Thurins - 69)



L'aménagement des espaces verts et la mise en place du mobilier urbain ont été réalisés par les agents des services techniques.



Aménagement "Ilot du Couhard"



- Création d'une liaison de circulation douce entre le boulevard du Couhard et le secteur des écoles.
- Aménagement du parvis de l'école maternelle avec une ouverture en direction du boulevard.
- Création d'une zone de stationnement permettant de desservir l'école maternelle et de fluidifier la circulation dans le secteur de la place Sainte-Catherine.

Coût des travaux : 322 285 €

Voirie et réseaux	191 433 €
Maçonnerie et espaces verts	44 724 €
Métallerie	29 921 €
Vidéoprotection	9 365 €
Etudes diverses, maîtrise d'œuvre, assistance maîtrise d'ouvrage, géomètre	46 842 €

Subventions : Région : 94 500 €
Département : 50 000 €

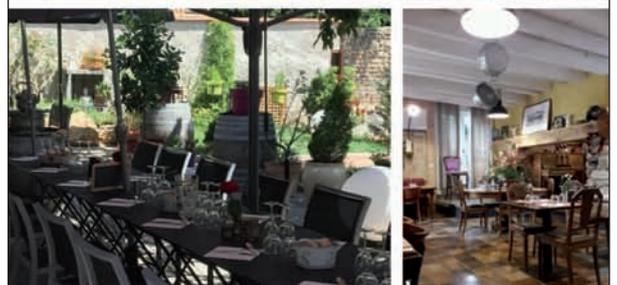


Restaurant *Le moulin épicurius*

Installé au sein du village médiéval de Saint Marcellin en Forez, dans un ancien moulin rénové, *le Moulin Epicurius* vous propose une cuisine traditionnelle du terroir et méditerranéenne élaborée avec des produits frais et de saison.

Restaurant ouvert à midi : mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, ainsi que les vendredis et samedis soirs (ouvert le jeudi soir d'avril à septembre)

Possibilité de réservation pour : les repas de groupes - séminaires - fêtes de familles - cocktails / apéritifs dînatoires - repas de fin d'année.



15 Rue d'Outre l'Eau,
42680 Saint-Marcellin-en-Forez

09 73 21 57 34 | 06 63 13 27 68
moulinepicurius@free.fr



GARAGE BREUIL

Réparateur agréé et agent commercial Citroën
Vente de Véhicules neufs
Citroën et occasions toutes marques
Mécanique toutes marques
Carrosserie agréée assurances
Agréé et habilité à établir votre carte grise

12, Route de Bonson • 42680 St-Marcellin en Forez • Tél. 04 77 52 81 09
www.citroen-breuil.fr • garage.breuil@wanadoo.fr



Michalon Cédric
Electricité Générale

42680 St Marcellin en Forez
06 02 12 67 18
michalon.c@hotmail.fr



Stéphanoise de Sécurité

- Collectivités
- Entreprises
- Commerçants
- Particuliers

Notre mission, Assurer votre sécurité

5, boulevard Jules-Janin - 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. : 04 77 92 83 92 - Fax : 04 77 92 83 99
stephanoise.de.securite@wanadoo.fr - www.stephanoise-securite.fr



Loire Sécurité Hygiène
Equipement pour les pros

Tél. 06 32 66 33 76



BRUYAS
TRANSPORT

AMBULANCE TAXI VSL

Transports toutes distances
Gares-Aéroports-Discothèques
Transports de malades assis / couchés
(Entreprise Agrée)
Berlines - Grand Monospace - Véhicules 8 places

T. 04.77.02.01.25
F. 04.77.47.22.29
contact@transport-bruyas.com
www.transport-bruyas.com



Pôle Enfance Jeunesse

Relai d'Assistants Maternels Itinérant (RAMI) pour les secteurs de Saint Marcellin en Forez et Périgneux. Il s'agit d'un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

L'accueil se fait tous les vendredis matins à la salle polyvalente. Sur 61 assistantes maternelles en activité sur la commune, 14 d'entre elles ont participé régulièrement aux activités proposées par le RAMI (jeux de manipulation, jeux de construction, parcours de motricité, etc...)

Coordonnées du RAMI : Tél. 06 34 78 60 90 - ram.itinerant@loireforez.fr



Accueil périscolaire

Les enfants sont accueillis à partir de 7h, de 11h30 à 12h30 et après 16h30.

Les objectifs pédagogiques de la structure sont les suivants :

- Aborder différentes cultures en s'appuyant si possible sur les associations communales.
- Permettre aux enfants de connaître et d'apprendre en s'amusant.
- Diversifier les activités afin que les enfants soient accompagnés dans tous les temps de la journée.
- Impliquer les familles tout en prenant en compte leurs organisations familiale et professionnelle.

16 174 heures ont été facturées aux familles avec une fréquentation en hausse de 5.5 %.

Dépenses = 57 997 € / Recettes = 55 203 € soit un service déficitaire de 2 794 €.

Restaurant scolaire

Au vu des effectifs, il y a deux services pour l'école élémentaire et un service pour les enfants de maternelle qui mangent dans une salle séparée. A chaque séquence des Temps d'Activités Périscolaires, un repas à thème est proposé. En 2017, il a été proposé, chaque semaine, des repas bio, pesco-végétariens et végétariens. Le cuisinier privilégie également les circuits courts en particulier pour l'approvisionnement en viande.

25230 repas ont été servis dont 1475 repas adulte (personnel communal) avec une fréquentation en hausse de 8 % (1 951 repas).

Dépenses = 156 954 € / Recettes = 81 934 €

soit un service déficitaire de 75 020 €.



Temps d'Activités Périscolaires

Chaque vendredi, entre 13 h 30 et 16 h 30, les enfants inscrits aux TAP peuvent découvrir de nouvelles animations. Les activités proposées visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc...

160 enfants inscrits en 2017 avec une fréquentation en baisse de 10 %.
Dépenses = 50 749 € / Recettes = 50 578 € soit un service déficitaire de 181 €.

Avec le retour à la semaine de 4 jours, les TAP ne seront pas reconduits à la rentrée scolaire 2018/2019 et laisseront la place aux Mercr'Distractions.



Accueil Jeune Marcellinois

L'AJM est ouvert un vendredi sur deux de 17 h 30 à 21 h 30 et la première semaine des vacances scolaires. Le projet pédagogique de l'AJM a deux objectifs :

- Impliquer les jeunes dans la vie de la commune, les rendre acteurs et citoyens.
- Donner la possibilité à tous les adolescents de partager un même lieu et d'y développer leurs projets.

En 2017, 2 050 heures déclarées avec une baisse de fréquentation de 29 %.

Celle-ci s'explique par la diminution des plages d'ouverture.

Dépenses = 10 276 € / Recettes = 6 881 € soit un service déficitaire de 3 395 €.

À noter que ces prestations n'ont pas vocation à être bénéficiaires. Il s'agit d'un service aux Marcellinois



Eveil culturel pour les 0/3 ans

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques, dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant. En lien avec la médiathèque municipale, le service enfance jeunesse intègre la petite enfance et les familles en offrant des propositions artistiques gratuites à destination du jeune public. Il a été proposé quatre spectacles culturels avec une quinzaine de participants à chaque représentation.

En 2017, il a été organisé le premier spectacle de Noël pour les 2/6 ans (100 participants) avec un lien intergénérationnel entre les adolescents de l'AJM et les jeunes enfants avec l'organisation du goûter de Noël.



Commémorations



8 mai



18 juin

Inauguration du Clos Pommier



“Le Clos Pommier”, une résidence autonomie, alternative à la maison de retraite quand la vie à domicile devient difficile.

Au rez de chaussée, 25 logements T2 de 30m² avec terrasse privative. Plus de 160m² dédiés à la vie de tous les jours des résidents : grande cuisine américaine pour la préparation des repas avec un cuisinier, bibliothèque, patio, salons... salle polyvalente (activités, réceptions familiales des résidents).

La priorité d'admission est faite aux marcellinois. Les critères d'admission sont :

1. être âgé(e) de 60 ans ou plus
2. ne pas dépasser le plafond de ressources
3. être originaire de Saint-Marcellin-en-Forez ou habitant à Saint-Marcellin-en-Forez ou ayant un ou des enfants résidant sur la commune.

Renseignements auprès de l'Association de Maintien à Domicile (AMAD) : 04 77 36 48 29



Dénomination et numérotation des voies

La dénomination et numérotation des voies est un élément structurant de l'aménagement du territoire. Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, mais aussi pour faciliter les livraisons de vos colis et l'intervention des services de secours, il est impératif que toutes les voies soient dénommées et des n° affectés à chaque bâtiment (habitation, entreprise, local...). Actuellement, la municipalité recense les n° manquants et sera susceptible de renommer certaines voies. Nous sommes conscients que des modifications pourront intervenir, bouleversant les habitudes et demandant des démarches administratives à certains concitoyens. Cependant cette démarche est nécessaire pour permettre la rapidité d'intervention des services d'urgence, rendre efficace l'acheminement du courrier et des colis, et optimiser les services. Ce travail sera échelonné d'ici à fin 2019.



Trois policiers municipaux sur la commune avec une astreinte 24 h / 24 et 7 jours/7.

Les missions de la Police municipale :

- Police judiciaire**
 - Police de la route : contrôle de vitesse, patrouilles sur les 31 ha de la commune, lutte contre le stationnement gênant ou interdit, accident de la circulation.
 - Police de tranquillité : 40 % des interventions sont liées à des problèmes de voisinage et incivilités. Les contrôles sur les cyclomoteurs entraînant des nuisances sonores ont été renforcés. 124 "Opération Tranquillité Vacances" réparties sur 300 h de surveillance : service gratuit sur simple demande entraînant un passage hebdomadaire pour chaque habitation. A noter qu'aucun cambriolage n'est à déplorer sur les maisons surveillées depuis 2005.
- Police administrative** : régie d'état des contraventions, demandes de renseignements émanant des administrations, objets perdus, établissement des arrêtés de circulation et d'occupation du domaine public, main courante, cérémonies commémoratives, sécurité de manifestations diverses...
- Police funéraire** : sécurisation des cérémonies funéraires représentant 40 h de présence.
- Vidéo-protection** avec 30 caméras installées sur la commune ayant permis la résolution de dix affaires.
- Suivi du dispositif de participation citoyenne** mis en place en 2016. Il s'agit d'un protocole avec l'état, le procureur de la République et la gendarmerie. Il est actuellement composé de 21 citoyens vigilants.

La vidéo-verbalisation

Depuis le mois de août 2018 sur la commune de St Marcellin en Forez, vous avez sans doute déjà aperçu un panneau qui vous indiquait que vous rentriez dans une zone de vidéo-verbalisation en vous demandant ce que cela voulait dire...



La vidéo-verbalisation : pourquoi ?

Aujourd'hui, la Municipalité poursuit son effort en matière de sûreté urbaine en développant son action dans le domaine de la sécurité et de la prévention routière. Il est constaté que, malgré les efforts de la ville pour améliorer les déplacements urbains et la gestion du stationnement et des espaces piétonniers, les comportements inciviques persistent. Il s'agit d'arrêts ou de stationnements illicites de véhicules, notamment en centre-ville, qui, au-delà de générer des problèmes de circulation, nuisent à la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes.

Pour pallier ces comportements et dans un but dissuasif, la ville a fait le choix de mettre en place la vidéo-verbalisation dont le but est de mettre un terme aux comportements dangereux.

Quelles sont les infractions concernées par le système de vidéo-verbalisation ?

L'utilisation du dispositif de vidéo-verbalisation concerne principalement les infractions liées aux stationnements. Mais d'autres types d'infractions peuvent être verbalisés avec la vidéo-verbalisation, par exemple :

- L'usage du téléphone tenu en main prévu à l'article R412-6-1
- Le non port d'un casque homologué prévu à l'article R431-1
- L'usage de voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules (voie de bus, voie verte, etc..) prévu à l'article R412-7
- Le chevauchement (hors dépassement d'un cycle) et le franchissement des lignes continues prévus à l'article R412-19
- Le non-respect d'un feu rouge prévu à l'article R412-30
- Le non-respect d'un stop prévu à l'article R415-6
- L'excès de vitesse eu égard aux circonstances prévu à l'article R413-17
- Toutes les infractions relatives aux règles de stationnement

La vidéo-verbalisation : Comment ça marche ?

En s'appuyant sur les caméras de vidéo protection situées à l'intérieur des périmètres, la police municipale pourra verbaliser à distance, 24 h / 24 et 7 j / 7, les contrevenants au code de la route. Ils recevront directement la contravention à leur domicile.

La vidéo-verbalisation : Lieux concernés ?

Les arrêtés préfectoraux n° 649/2017 et 650/2017 prévoient les lieux de constatation des infractions aux règles de circulation, qui seront relevées par les Policiers Municipaux : Rues d'Outre l'Eau, du Docteur Guinard, Carles de Mazenod, Aristide Briand, de la Paix, de la Marque, Benoit Faure, de l'Orme, Benoit Chapuis, avenue Charles de Gaulle, boulevard du Couhard, route de Boisset, D 498, lieux-dits le Pont et planche du Maillon. Une signalétique adaptée est en place sur le périmètre concerné.

Fleurissement 2018

Lundi 23 juillet, en début de soirée, le jury est passé pour noter le fleurissement des Marcellinois inscrits au concours des maisons Fleuries 2018 (balcons, fenêtres, jardins). Le jury était composé de dix élus venant des communes de Bonson, Sury-Le-Comtal, Saint-Romain-Le-Puy, Saint-Cyprien et Saint-Georges-Haute-Ville. Les élus marcellinois, ne votant pas, se sont chargés de véhiculer les membres du Jury. La diversité des plantes, l'harmonie des couleurs, le volume ainsi que les mesures écologiques employées (récupérateur d'eau de pluies, paillage des plantations...) ont constitué des critères d'appréciation. Et au-delà du plaisir des yeux, le fleurissement communal et celui des habitants a bien d'autres rôles. Il contribue à améliorer le cadre de vie et à enjoliver l'image de Saint-Marcellin. C'est aussi un outil de promotion touristique qui joue son rôle économique (il est toujours plus agréable de se promener dans un village bien fleuri) mais aussi social (facteur de cohésion et de fierté commune) et éducatif (sensibilisation au respect de l'environnement, de la propreté).

Vous aimez fleurir votre balcon, votre maison ou votre commerce, vos fenêtres qui sont visibles de la rue ?

Alors participez au concours organisé par la mairie. C'est gratuit, loin de tout esprit de compétition et tout le monde est récompensé. C'est aussi l'occasion d'échanger avec d'autres passionnés et de découvrir, notamment au moment de la remise des prix, les plantes et les compositions des autres participants.





Saison Culturelle 2018/2019

Salle Aristide BRIAND

DATE	ORGANISATEUR	TYPE	ARTISTE	PUBLIC
05/10/18	SMAC	Film	Georgie fleur du caucase	Tout public
06/10/18	OMA	Théâtre	Délits d' scène	Tout public
19/10/18	OMA	Chansons	R.Chatillon	Tout public
27/10/18	OMA	Théâtre	Clacs'dents	Tout public
03/11/18	OMA	Théâtre	Feuill'Art	Tout public
09/11/18	SMAC	Film	Compostelle le Gd Chemin	Tout public
10/11/18	Les Parents vrillent	Théâtre	Blues blanches	Tout public
11/11/18	Les Parents vrillent	Théâtre	Blues blanches	Tout public
17/11/18	Les Béa Trices	Théâtre	La Grande Guerre	Tout public
18/11/18	Les Béa Trices	Théâtre	La Grande Guerre	Tout public
07/12/18	OMA	Humour	Babielles	Tout public
16/12/18	OMA	Guignols		Enfants
28/12/18	OMA	Théâtre	Arthalie	Tout public
13/01/19	Les Parents vrillent	Spectacle Enfants		Enfants
18/01/19	OMA	Chansons	Caruso	Tout public
01/02/19	OMA	Chansons	Les Berets chantent	Tout public
08/02/19	SMAC	Film	La route 66-Piste du rêve américain	Tout public
15/02/19	OMA	Ecole Massenet - Chansons	Neya Solo et Jahken Rose	Tout public
01/03/19	OMA	Ecole Massenet - Chansons	An'Om et Tonton Joker	Tout public
08/03/19	SMAC	Film	Islande au gré des vents	Tout public
16/03/19	Les Parents vrillent	Théâtre	Troupe de BARD	Tout public
22/03/19	OMA	Rock années 80	Shazam	Tout public
05/04/19	OMA St-Marcellin	2 orchestres		Tout public

Déjections canines

Quelques chiffres :

Environ 30 % des français possèdent un chien, cela représente une population canine de plus de 9 millions d'individus dont 60 % vivent en ville ou en agglomération

Les déjections canines posent de véritables problèmes :

- de propreté urbaine et d'environnement : dégradation du cadre de vie, souillures des espaces publics, des aires de jeux pour enfants...
- d'hygiène : prolifération des microbes
- de sécurité : risque de chute pour les personnes non-voyantes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants...
- de finances : charge financière importante pour assurer le nettoyage des sites souillés (c'est-à-dire un coût pour chacun d'entre nous)
- de relationnel entre les possesseurs et les non possesseurs de chien.

Dans toutes les municipalités la loi impose de ramasser les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen. Ramasser, ce n'est pas s'abaisser. C'est une preuve de civisme avec une dimension morale. Un geste citoyen, un geste simple !

Qui n'a pas un jour protesté dans les lieux publics, les espaces verts, lorsque cherchant un

petit coin de verdure pour un pique-nique ou simplement s'asseoir et se détendre, devoir faire du slalom entre les excréments ? Rien de plus insupportable, sans parler des odeurs ! Tous les lieux publics que nous partageons devraient être propres.

Nous devons être sensible à la propreté de nos animaux, nous en sommes responsables. Respectons, dans la mesure du possible l'espace et les lieux que nous partageons. Ramasser les crottes de son chien en ville la loi l'impose. N'attendons pas la sanction !

Face à cette problématique liée à la multiplication des chiens et leurs déjections dans notre société, la collectivité se doit d'être active, ce sont les administrés eux-mêmes qui le demandent.

Le traitement actif sera déployé grâce à la combinaison d'actions conjointes : l'information, la distribution de ramasse crottes et sachets de ramasse déjections canines, installation d'espaces canins et enfin la répression.



Que dit la législation ?

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors du cas précité, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention (68 €, amende administrative votée en conseil municipal le 5 juillet 2018).



Puces Marcellinoises



Les Puces Marcellinoises font de plus en plus d'adeptes à condition que le soleil soit au rendez-vous !

L'édition 2018 des Puces Marcellinoises a débuté le dimanche 6 mai sous un soleil radieux. Pour ce premier dimanche c'était la foule des grands jours à l'espace "Le Moulin" et certains exposants ont dû rebrousser chemin par manque d'emplacements. Depuis cette affluence record le nombre d'exposants s'est stabilisé et l'ASSEN a amélioré son accueil. Elle fait rentrer les exposants le plus rapidement possible pour éviter que les files d'attente remontent sur le contournement et éviter l'embouteillage.

Pourquoi un tel engouement ?

Peut être parce que les Puces Marcellinoises sont :

- Un lieu de convivialité avec des bénévoles et les deux emplois "verts" qui restent à l'écoute des exposants, des visiteurs, et une organisation qui s'est améliorée depuis 1999, date de la première édition.
- Un lieu de recyclage pour les objets qui "dorment" chez soi.
- L'occasion pour les vendeurs de se débarrasser du superflu en récupérant un peu d'argent et pour les chineurs de faire des achats « malins » à des prix très attractifs.
- Et aussi, pour certaines associations de générer de nouvelles recettes afin de compenser des ressources en baisse, en vendant des objets, vêtements, jouets... récupérés.

C'est ainsi que pour compléter ses ressources, le CCAS de la commune a organisé une vente au marché aux puces le dimanche 1er juillet. Au préalable, une collecte d'objets en bon état susceptibles d'être vendus avait été organisée. On ne peut que se féliciter de cette initiative, beaucoup d'objets ayant trouvé preneurs, les invendus étant remis au secours populaire.

Le CCAS remercie les donateurs et les acheteurs pour cette action de solidarité qui peut être qualifiée d'exemplaire.

La Roche Centre équestre

Une médaille d'or au championnat de France qui s'est déroulé à Lamotte Beuvron pour Salomé COURT et son poney "Touten un du Chapelan".



Nouveaux commerces

Société Acteev'taxis



Entreprise de Taxi

Tél. 04 77 52 98 56 - 04 77 58 15 65

Hervé Chambefaure

Réflexologue

06 43 47 13 33

Hervé Chambefaure Réflexologue certifié ARF

se déplace (à votre domicile, lieu de travail...)



06.43.47.13.33

www.reflexo42.com

Facebook: Reflexo42



Ecole d'Équitation - Stages
Pensions
Balades - Compétitions

Réservation : 04-77-52-97-48 ou 06-83-41-57-96

Mail: infocequestredelaroch@orange.fr

Site internet : www.centre-equestre-laroche.fr

Lieu dit « La Roche »
Saint Marcellin en Forez 42680



Tribune libre à :

“St-Marcellin en-Forez, Le village qui nous rassemble”

Cette année, la cloche de rentrée sonnera l'enterrement de la réforme des rythmes scolaires imposée aux communes en 2014.

Suite au retour à la semaine de 4 jours d'école et consciente des difficultés pour les familles, la municipalité fait le choix de créer un nouveau service d'accueil de loisirs le mercredi en journée “Les Mercr'Distractions”, nom donné par le conseil municipal des jeunes.

Pour des raisons d'accessibilité, de sécurité et d'encadrement, le nombre de places disponibles est de 47 (32 pour les enfants de plus de 6 ans et 15 pour les moins de 6 ans). La priorité est faite aux enfants fréquentant le service de façon régulière et journalière ainsi qu'à l'accueil des fratries.

Les animations sont assurées par du personnel qualifié et diplômé ainsi que la participation de certaines associations marcellinoises.

Les “Mercr'distractions” sont avant tout des moments de loisirs et de détente durant lesquels sont privilégiées les activités de découverte, ludiques, sportives et de plein air, les activités d'expression et de création ainsi que les pratiques artistiques.

C'est un réel effort financier pour notre commune mais l'éducation, l'enfance et la jeunesse sont la toute première priorité de notre municipalité et représentent le 1^{er} budget de la mairie.

Tribune libre à :

“Mobilisés pour Saint-Marcellin”

La municipalité a décidé de mettre en place une saison culturelle. La saison 2018-2019 sera la 2^{ème} du nom. Cette Initiative est intéressante, car elle permet, à la fois, de concourir à l'animation du village, d'offrir à ses habitants la possibilité de voir des spectacles de qualité et, enfin, de valoriser et de dynamiser des troupes ou artistes locaux qui peuvent ainsi se produire dans la très belle salle Aristide BRIAND en présentant le fruit de leur passion.

Elle a sollicité l'OMA pour lui confier, par délégation, l'organisation d'une partie des spectacles. Dans un contrat gagnant-gagnant, l'OMA propose donc aux associations volontaires la co-organisation du spectacle de leur choix en échange de la moitié de la recette des entrées (l'autre moitié revenant, naturellement, aux artistes).

La perception de fonds publics sous forme de subvention devrait inciter toutes les associations à dépasser la simple attitude de demandeurs et, en contrepartie, à contribuer à l'intérêt général : feu d'artifice du 13 juillet, téléthon, pique-nique géant, journée du patrimoine, fête de la vogue, (nouvelle) fête de la Saint Marcellin etc.

En prenant en charge un spectacle, la proposition de l'OMA, leur permettra, pour une contribution limitée à quelques bénévoles, d'apporter une ligne de recettes à leur budget tout en œuvrant au bon déroulement de la saison culturelle. Le montant important des subventions allouées par la municipalité et les efforts déployés par la commission animation et l'OMA ne doivent pas rester vains et servir simplement à alimenter des « bas de laine » sans retombées collectives.

Sylvie GIBERT, Marc COMBETTE,
Guy JANIN

Tribune libre à :

“Saint-Marcellin, c'est vous”

Le temps des vacances est déjà derrière nous et la rentrée de septembre est l'occasion pour nombre d'entre nous de reprendre nos activités.

Les enfants ont repris le chemin des écoles et l'Ilot du Couard voit enfin le jour.

L'accès à nos écoles maternelles et primaires est repensé avec comme seul objectif la sécurité de nos enfants.

Les associations s'enrichissent de projets afin de rendre notre village attractif pour tous, petits et grands.

D'autres projets sont en train d'aboutir comme le THD (Très Haut Débit) pour une ville toujours plus connectée et ouverte aux technologies et aux enjeux de la digitalisation.

Cette rentrée, pour nous, est l'occasion de continuer à observer, à constater, à juger et à participer aux actions de la municipalité tout en apportant nos avis objectifs.

Zohra DACQUIN
Denis GARBAY

Espaces d'expressions...




PEUGEOT

MOULANGER AUTOMOBILES

AGENT PEUGEOT • CARROSSERIE • MECANIQUE
VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET OCCASION

Zone des Plaines • Chemin des Lièvres • 42 680 Saint-Marcellin en Forez
Tél. 04 77 52 83 73 • Portable : 06 82 13 99 32
moulanger.automobiles@orange.fr • www.moulanger-automobiles.com




Philidet Sarl
David Dagand

CAP «Charpente bois» obtenu aux compagnons du devoir
Fabrication avec ou sans pose de charpentes industrielles et traditionnelles

Terrasse bois
Isolation thermique
Rénovation de couverture

04 77 52 84 10 - 06 72 27 55 55
sarphilidet@orange.fr - www.philidet-charpente.fr
ZA Le Placier - 42680 St Marcellin en Forez



Des Hommes, Un Savoir Faire, Une PME



Canalisateur

REHABILITATION - AEP / ASSAINISSEMENT
BT / MT / TELECOM - FONCAGE / GENIE CIVIL

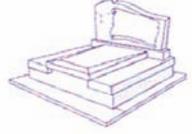
ENTREPRISES CERTIFIEES ISO 9001 : 2015



MARBRENERIE LAVEILLE-QUET

Caveaux Monuments dans tous granits
Tous travaux funéraires - Gravures - Réfections
Articles funéraires - Fleurs
Habilitation travaux de fossoyages n°95.42.01.10

Atelier - Bureau - Magasin - Expo
24 Chemin de Chézieux - ZA de Chézieux
42600 MONTBRISON
Tél. : 04 77 76 00 54 - 04 77 58 28 48
Adresse mail : laveillequet@orange.fr



Bureaux annexes : - 22 bd du Vernay 42380 ST BONNET LE CHATEAU - Tél. : 04 77 50 12 66
- Rue sous l'Eglise 63660 ST ANTHEME - Tél. : 04 77 58 28 48



Morgan
Advanced Materials

4 AGENCES SPÉCIALISÉES EN DALLAGES, PAVÉS, PAREMENTS...

Andrézieux-Bouthéon 11, boulevard Jean Jaures 04.77.55.45.18	thomas SOGRAMA matériaux	Sorbiers 9 rue Jean Berthon ZI du moulin Gallier 04.77.53.80.68
L'Horme 3 avenue Berthelot 04.77.22.28.22		Saint-Genest-Lerpt Dourdol 04.77.90.95.06

Pierres Naturelles // Grès Céramique // Bois // Galets Décoratifs // Gabions

**Votre spécialiste en aménagement extérieur
et dallage piscine au service des professionnels
et des particuliers !**



Venez découvrir
NOTRE NOUVELLE EXPOSITION DE 700M²
au 11, boulevard Jean Jaures
à Andrézieux-Bouthéon

www.thomas-sograma.com

Magasins ouverts du lundi
au vendredi ainsi que le samedi matin




PATRICK VERRIERE
TRAITEUR